

## Communauté d'Agglomération de Haguenau

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

---oOo---

1. Pouvoir adjudicateur : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU – C.A.I.R.E. – 84, route de Strasbourg – B.P. 50244 - 67504 HAGUENAU
2. Objet du marché : **Zone d'activités Sandlach Est : Réalisation d'études de faisabilité complémentaires préalables**

Code nomenclature européenne : 71241000

Code NUTS : FRF11

3. Mode de passation du marché : marché de prestations intellectuelles passé sur appel d'offres ouvert en application de 42.1 a) de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25, 33, 67, 68 et 77 (tranches optionnelles) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.
4. Conditions particulières :
  - les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées,
  - délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres,
  - la durée d'exécution du marché est fixée à cinq (5) ans avec un démarrage des prestations prévu en février 2019,
  - les paiements seront effectués sur service fait, par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande, sur le budget investissement de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
  - les prix sont fermes la première année d'exécution du marché, ils sont ensuite révisables,
  - les candidatures et les offres sont rédigées en langue française,
  - critère de sélection des candidatures : la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées ; les garanties sur les capacités techniques, professionnelles et financières.
  - critères de jugement des offres : se reporter au règlement de la consultation,
  - le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics,
  - le numéro de dossier attribué au marché est le VOI-Sandlach.etudes.complementaires/2018.
5. Conditions de participation, renseignements et justificatifs à produire :
  - ne pas tomber sous le coup de l'interdiction de soumissionner aux marchés et accords-cadres conformément aux dispositions des articles 45 à 49 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 44, 45 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,.
  - renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat tels que définis par l'arrêté du 29 mars 2016 pris par le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique en application de l'article 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et rappelés par le règlement de la consultation.

6. Les retraits des dossiers de consultation et les dépôts des offres se font **uniquement** via la plateforme alsacemarchespublics.eu.

**7. Date limite de remise des offres : vendredi 4 janvier 2019 à 12 heures.**

8. Instance chargée des procédures de recours et obtention de renseignements : Tribunal Administratif de Strasbourg (67070) - Tél. : 03.88.21.23.23 Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

9. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours en référé précontractuel introduit préalablement à la signature du marché. Recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée. Ce recours en annulation peut être assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans les mêmes délais, préalablement à la signature du contrat. Recours indemnitaire soumis à une demande préalable à la personne publique dans le délai de déchéance quadriennale.

10. Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

**Mme Claudia GANTZER**

Service de la Commande Publique - Territoire de Haguenau  
03.88.90.67.89  
claudia.gantzer@agglo-haguenau.fr

Renseignements techniques :

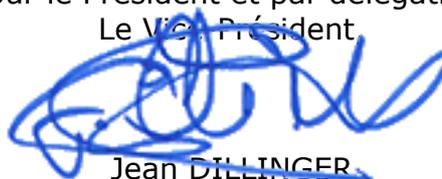
**M. Olivier CLOQUIER**

Direction des Grands Projets  
d'Aménagement  
03.88.90.50.77  
olivier.cloquier@agglo-haguenau.fr

11. Date d'envoi de l'avis à la publication et au J.O.U.E. : lundi 26 novembre 2018

Signature numérique de Jean DILLINGER  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE  
HAGUENAU

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président



Jean DILLINGER